

## AUDIOVALLEY

Société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne

Siège social: Route de Lennik 451  
1070 Bruxelles  
Belgique

N° d'entreprise (RPM Bruxelles) : 0473.699.203

### VOTE PAR CORRESPONDANCE

*Ce formulaire signé doit être communiqué au plus tard le mercredi 19 mai 2021 par courrier électronique à [sarah@audiovalley.com](mailto:sarah@audiovalley.com)*

Le/La soussigné(e) (nom et prénom/nom de la société)

.....  
.....  
.....

Domicile / Siège social

Propriétaire de ..... actions nominatives et/ou ..... actions dématérialisées de la société anonyme AudioValley, ayant son siège social à Route de Lennik 451, 1070 Bruxelles, Belgique (N° d'entreprise (RPM Bruxelles): 0473.699.203) (la « Société »),

Vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra à distance, plus spécifiquement via Zoom, le mercredi 26 mai 2021 (à 10h30 (heure belge)) depuis le siège social de la Société (l' « Assemblée ») avec l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus.

#### **Ordre du jour et propositions de décisions de l'assemblée générale ordinaire:**

- 1. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**
- 2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 et de l'affectation du résultat**

*Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 et la proposition du conseil d'administration de reporter la perte de l'exercice de 2.252.182,77 euros. Les pertes reportées s'élevant ainsi à 2.287.589,19 euros.*

- 3. Décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**

*Proposition de décision: L'assemblée générale donne, par vote distinct pour chaque administrateur, décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.*

**4. Décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020**

*Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.*

**5. Renouvellement du mandat du commissaire**

*Proposition de décision : Le mandat de commissaire de la société EY Réviseurs d'Entreprises, représentée par Eric Van Hoof, arrivera à son échéance lors de l'assemblée générale du 26 mai 2021. Le mandat d'EY Réviseurs d'entreprises est renouvelé pour une période de 3 ans pour les exercices se clôturant le 31 décembre 2021, 2022 et 2023. La société EY sera toujours représentée par Eric Van Hoof pour ces trois prochaines années.*

Pour être adoptées, les propositions reprises aux points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

Le vote du/de la soussigné(e) sur chacune des propositions de décisions est le suivant :

**Instructions pour l'exercice du droit de vote**

Sur l'objet à l'ordre du jour sous le numéro	Vote pour	Vote contre	Abstention
2			
3			
4			
5			

En l'absence d'instructions de l'actionnaire, le mandataire votera en faveur de la décision pertinente.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société, ne peut plus voter à l'Assemblée en personne ou par procuration pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_